

Attentat meurtrier à Paris contre le journal Charlie Hebdo

Histoire des arts- arts du visuel- la caricature

Le 7 janvier 2015, la ville de Paris et au-delà la France entière, est secouée par un attentat contre le journal *Charlie Hebdo*, qui a notamment fait 10 morts dans l'équipe de rédaction.

Cet attentat a voulu porter atteinte à la liberté de la presse, outil de citoyenneté et de démocratie des plus précieux. Des journalistes ont en effet été tués pour s'être exprimés librement.

Groupe 1 : Que se passe-t-il ?

1. Que s'est-il passé ? (Et que se passe-t-il toujours ?)

2. Où cela s'est-il passé ?

3. Qui sont les acteurs concernés ?

4. Quels sont les motifs présumés des terroristes ?

5. À quoi fait penser cet événement, et pourquoi ?

GROUPE 2 : Qu'est-ce que Charlie Hebdo ?

Sur son site internet, le journal est décrit comme un « journal satirique et social, sans pub, tous les mercredis chez votre marchand de journaux. »

1. Depuis quand Charlie Hebdo existe-t-il?

2. Quelle est sa périodicité?

3. Que signifie "satirique"?

4. A partir des unes proposées, définissez les différents sujets abordés.

5. Ce n'est pas la première fois que la publication est visée par les radicaux islamiques. Qu'est-il arrivé en 2011?



ACTIVITE 3 : Qu'est-ce qu'une caricature ?

1. A l'aide de la caricature de Stromaë et de vos recherches, qu'est qu'une caricature?



2. Observez la caricature ci-contre, que voit-on sur la caricature? DECRIVEZ

3. Qu'est-ce que son auteur a voulu dire?



Regardez des caricatures publiées en hommage aux victimes ou en lien avec l'attentat dans les heures qui ont suivi et choisissez-en une. Citez son auteur et expliquez-la.

ACTIVITE 4 : Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

Essayez de définir ce qu'est la liberté d'expression en répondant aux questions suivantes :

1. Quels textes garantissent la liberté d'expression ?

2. Citez les articles qui définissent cette liberté d'expression.

3. Quelles sont les deux restrictions juridiques à la liberté d'expression ?

4. Quel est le contraire de la liberté d'expression ?

